



Ecole de devoirs de Comines

Règlement d'ordre intérieur destiné aux parents

Pouvoir organisateur : ASBL « Jeunes à Votre Service », rue de Wervicq, 66 7780 Comines
Coordinatrices : Camille Géoën et Laurie Callemein
Tél : 056/ 84 75 20 ou 0479/40 26 22 E-mail: jeunesse@villedecomines-warneton.be

1) Description

L'école de devoirs est une structure ouverte après les heures scolaires et indépendante des écoles qui développe un travail d'accompagnement aux apprentissages. L'objectif est d'aider les enfants à devenir les citoyens de demain, à réfléchir et agir de manière autonome.

En respectant le rythme de chacun, l'équipe veille à ce que chaque enfant s'épanouisse dans sa vie et dans sa société en proposant des activités pédagogiques, ludiques, citoyennes, manuelles, sportives et culturelles, en relation avec les 4 missions d'une école de devoirs, à savoir :

- le développement intellectuel de l'enfant : accompagnement de l'enfant dans un climat de confiance, respect du rythme, méthodes différenciées en fonction des besoins ;
- le développement et l'émancipation sociale de l'enfant : se connaître et écouter ses besoins, se respecter et respecter les autres, développer la confiance en soi ;
- la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions : s'exprimer via différents modes artistiques, appréhender pratiquement le monde, vivre la diversité, développer son imagination ;
- l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation : s'exprimer librement et développer son esprit critique, connaître et intégrer ses droits et ses devoirs.

Dans cette vision, et dans la poursuite de plusieurs objectifs quotidiens, la réalisation complète des devoirs n'est pas garantie chaque jour.

2) Public visé

L'école de devoirs accueille tous les enfants du niveau scolaire fondamental, de 6 à 12 ans, quel que soit l'établissement scolaire fréquenté.

Elle a une capacité d'accueil de 15 enfants par séance et est ouverte à tous, sans distinction idéologique, philosophique ou religieuse. Toutefois, une attention particulière sera accordée aux enfants :

- rencontrant des difficultés d'apprentissage ;
- rencontrant des difficultés socio-économiques ;
- rencontrant des difficultés relationnelles ;
- primo-arrivants ;
- vivant dans une famille ne pouvant pas, pour des raisons diverses, les soutenir dans leur épanouissement personnel.

Dans cette optique, toute nouvelle demande d'inscription fera l'objet d'une concertation en équipe et sera acceptée en tenant compte du nombre de places disponibles et des possibilités d'encadrement.

Une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement en cours d'année.

3) Horaires d'ouverture

- Lundi : 15h30 à 17h30
- Mercredi : 11h30 à 17h30
- Jeudi : 15h30 à 17h30

Hors congés scolaires et jours fériés légaux.

4) Modalités financières

Une cotisation mensuelle de 20€ par enfant est demandée et couvre :

- les activités ;
- les goûters ;
- les éventuelles sorties ;
- l'encadrement de qualité ;
- les assurances.

Tarif dégressif pour les enfants vivant dans le même foyer :

- 15€ pour le 2^{ème} enfant ;
- 10€ pour le 3^{ème} enfant et les suivants.

L'école de devoirs est accessible à TOUS les enfants, le paiement de la cotisation ne doit pas être un frein à la participation d'un enfant. En cas de problème quant au paiement de la cotisation mensuelle, les parents sont invités à prendre contact avec les coordinatrices afin de réfléchir aux alternatives possibles (paiement hebdomadaire, etc.).

Le repas du mercredi midi n'est pas inclus dans le prix. Un micro-ondes est mis à disposition des enfants.

Une attestation fiscale sera automatiquement délivrée entre le 1^{er} février et le 15 avril.

5) Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit s'effectuer auprès des coordinatrices de l'école de devoirs, par mail ou par téléphone.

Suite à cette demande, un premier rendez-vous est convenu entre les coordinatrices et les parents. Il permet de présenter le projet, visiter les locaux et obtenir de plus amples informations sur l'enfant.

Si les parents adhèrent au projet et souhaitent inscrire leur enfant, la demande est analysée par l'équipe.

Si celle-ci valide l'inscription, une seconde rencontre est organisée entre les coordinatrices, les parents et l'enfant.

Dans le cas contraire, le parent peut également être aiguillé vers le service adéquat (par exemple, accueil extrascolaire).

L'inscription est confirmée dès réception :

- du présent règlement signé ;
- de la fiche santé ;

- de l'autorisation de droit à l'image ;
- du paiement de la première cotisation.

Afin de poursuivre un travail régulier avec l'enfant, celui-ci s'engage à être présent 2 jours par semaine en période d'ouverture de l'école de devoirs. Le choix des jours sera déterminé lors de l'inscription. Il s'engage également à être présent durant toute la durée de la session, c'est-à-dire jusqu'à 17h30.

En cas de non-respect de ces critères, les coordinatrices se réservent le droit de résilier l'inscription.

6) Accessibilité

Les enfants arrivent à l'école de devoirs par leurs propres moyens.

Un rang, organisé par l'Athénée Royal (Comines) et le Collège Notre-Dame de la Lys (Comines), achemine les enfants jusqu'au parvis de l'Hôtel de Ville de Comines. Les animatrices sont présentes à cet endroit et poursuivent le parcours jusqu'à l'école de devoirs.

Les animatrices sont également présentes devant l'Institut Saint-Henri (Comines).

Il est tenu aux parents de venir récupérer leur enfant à l'école de devoirs.

Un enfant ne peut en aucun cas quitter l'école de devoirs sans l'accord préalable des animateurs.

Une autorisation écrite et signée des parents est nécessaire si l'enfant peut quitter seul l'école de devoirs.

7) Personnes de contact

Pour toute question ou information spécifique, les coordinatrices sont joignables :

- par téléphone: 056/84 75 20
- par mail : jeunesse@villedecomines-warneton.be
- sur place (uniquement sur rendez-vous)

8) Séance-type

8.1 Les lundis et jeudis à l'école de devoirs

- 15h30-16h15 : arrivée progressive des enfants/ temps pour soi / goûter
- 16h15-16h45 : accompagnement à la scolarité / méthodologie
- 16h45-17h25 : activités ludiques et pédagogiques
- 17h25-17h30 : rangement des locaux et départ des enfants

8.2 Les mercredis à l'école de devoirs

- 11h30-12h30 : arrivée progressive des enfants/ temps pour soi
- 12h30-13h00 : repas
- 13h00-13h30 : temps pour soi
- 13h30-14h00 : accompagnement à la scolarité / méthodologie
- 14h00-17h20 : activités ludiques et pédagogiques / goûter
- 17h20-17h30 : rangement des locaux et départ des enfants

9) Assurance

L'école de devoirs de Comines a une assurance « responsabilité civile et contre les accidents corporels ».

Organisme assureur : Ethias

10) Santé

Une fiche santé est à compléter et à remettre aux coordinatrices lors de l'inscription.

10.1 Administration de médicaments

Pour qu'un animateur puisse donner un médicament à un enfant, une copie de la prescription médicale est nécessaire.

Sans prescription médicale, seuls les gestes basiques suivants seront prodigués à l'enfant :

- soin d'une blessure superficielle ;
- prise de température ;
- application de crème solaire ;
- application de crème en cas de piqure d'insecte ;
- administration de paracétamol en cas de fièvre.

10.2 Accident

Si la situation est jugée urgente par l'animateur, l'ambulance sera appelée sans prise de contact préalable avec le parent.

Si la situation n'est pas jugée urgente, l'animateur contactera en priorité les parents et, le cas échéant, la personne de contact renseignée sur la fiche de santé. Il sera demandé de venir chercher l'enfant pour l'emmener dans le service de soin adapté.

Si aucune des personnes mentionnées n'est joignable, une ambulance sera contactée pour conduire l'enfant vers le service de soin.

11) Divers

- Les coordinatrices et animatrices sont tenues au secret professionnel, aucune information concernant l'enfant ne peut être communiquée à des personnes extérieures.
- Dans le cadre d'animations extérieures, il est possible que le groupe emprunte les transports en commun.
- Le respect envers les animateurs, les enfants, le mobilier et le matériel est de rigueur au sein de l'école de devoirs. Une charte sera établie avec les enfants. Le non-respect de cette charte entraînera des sanctions et selon la gravité, l'exclusion de l'enfant.
- Dans le cadre des activités, il se peut que l'enfant soit photographié ou filmé à des fins de publication sur Internet ou dans une publication écrite.
Les photos et vidéos sont appropriées et respectueuses de l'image de chacun.
- Les téléphones doivent être rangés dans les cartables (mode silencieux).
- L'école de devoirs est agréée par l'ONE dans le cadre du Décret Ecoles De Devoirs.

Leeuwerck Alice,

Présidente